

## **Le Groupe Caisse d'Épargne et le Réseau Entreprendre signent un partenariat en faveur de la création d'emplois**

**(Paris, le 30 octobre 2006) -- Le Groupe Caisse d'Épargne et le Réseau Entreprendre s'engagent dans le soutien et le financement des créateurs et repreneurs d'entreprise en signant un accord de coopération.**

Nicole Moreau, présidente de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne (FNCE), Nicolas Mérindol, directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) et Patrick Dargent, président de Réseau Entreprendre, ont signé le 27 octobre un accord cadre national ayant vocation à être décliné en régions par des conventions particulières entre les Caisses d'Épargne et les associations fédérées par le Réseau Entreprendre.

Ce partenariat vise à développer une filière d'accueil complète et un soutien efficace et durable à la réalisation des projets des créateurs ou repreneurs d'entreprise.

L'accord prévoit de mener trois types d'actions :

- favoriser la création de PME à potentiel, en mettant en place un accompagnement efficace des créateurs
  - dans la formalisation et la mise en œuvre de leur projet – le Réseau Entreprendre privilégie les projets qui permettent la création ou la sauvegarde d'emplois –,
  - dans le financement de celui-ci ; à ce titre, les Caisses d'Épargne pourront notamment abonder les fonds de prêts d'honneur des associations Entreprendre à partir de leur enveloppe dédiée aux projets d'économie locale et sociale (PELS) ;
- favoriser l'émergence d'« entreprises sociales », conformément au programme « Entreprendre Autrement » initié par le Réseau Entreprendre, proposant des emplois aux populations socialement fragiles. Cette initiative permet de croiser objectifs économiques et sociaux au sein de projets d'entreprises ; les PELS des Caisses d'Épargne pourront, là aussi, être mobilisés pour aider au démarrage de ce type d'entreprises ;
- développer le travail d'accompagnement des repreneurs d'entreprises, à la fois en amont du rachat et après la reprise :
  - le Groupe Caisse d'Épargne a fait de l'aide à la transmission d'entreprises une de ses priorités d'action et a mis au point à cette fin une offre originale de produits et de services ;
  - le Réseau Entreprendre, pour sa part, entend consacrer une part croissante de son activité à l'accompagnement des projets de reprise d'entreprise ;
  - les deux partenaires ont donc décidé de travailler étroitement ensemble à la mise en place d'un dispositif original de parrainage des repreneurs.

Le Groupe Caisse d'Épargne et le Réseau Entreprendre sont en outre convenus d'adopter un programme de travail commun sur l'accompagnement des projets de création ou de reprise d'entreprise dans les services à la personne, domaine dans lequel le Groupe Caisse d'Épargne a adopté une stratégie ambitieuse de développement, en étant à la fois émetteur et distributeur du chèque emploi-service universel (Cesu), et opérateur d'une plate-forme de services, Séréna, en partenariat avec Macif, Maif et la MGEN.

Ce partenariat national avec le Réseau Entreprendre vient confirmer le rôle majeur que le Groupe Caisse d'Épargne entend continuer à jouer aux côtés de l'ensemble des réseaux d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise. Avec plus de 30 millions d'euros de subventions versés en cinq ans, le Groupe Caisse d'Épargne est le premier soutien financier des différents réseaux existants. Cette politique est confortée par la mise en place récente du dispositif Parcours Confiance, en cours de déploiement dans les Caisses d'Épargne (offre bancaire personnalisée, suivi post-crédation en partenariat avec les réseaux d'aide à la création d'entreprise, accompagnement par Finances & Pédagogie).

En apportant sa contribution au développement du programme « Entreprendre Autrement » du Réseau Entreprendre, le Groupe Caisse d'Épargne illustre en outre son attachement à une politique volontariste de lutte contre l'exclusion sociale.

Nicolas Mérindol, directeur général de la CNCE, et Nicole Moreau, présidente de la FNCE, « se félicitent de ce rapprochement avec un partenaire reconnu, qui permet de renforcer encore l'efficacité du Groupe Caisse d'Épargne dans le respect de son engagement en faveur de l'insertion par l'économique ».

Pour le Réseau Entreprendre, ce partenariat vise à développer l'action de ses 34 Associations membres, par l'accès à un plus grand nombre de porteurs de projets, soit créateurs, soit repreneurs de PME à potentiel, sachant que ces projets doivent déboucher sur des créations d'emplois. Le prêt d'honneur accordé au créateur « lauréat » doit favoriser son accès au crédit bancaire, et en particulier à l'offre des Caisses d'Épargne. Il s'inscrit également dans la volonté du Réseau Entreprendre de favoriser l'emploi de populations socialement fragiles, dans le cadre du programme « Entreprendre Autrement ».

#### **A propos du Groupe Caisse d'Épargne**

Se situant parmi les plus importantes banques de détail en France avec son réseau, celui du Crédit Foncier, ses filiales spécialisées, le Groupe Caisse d'Épargne (GCE) se positionne également dans le peloton de tête des banques universelles françaises. Depuis l'intégration de la banque de financement et d'investissement IXIS, il développe en effet toutes les activités d'investissement et de financement, de gestion d'actifs et de services aux investisseurs. Comptant 55 000 collaborateurs, le GCE est présent sur tous les métiers, auprès de toutes les clientèles, et sur les principales places financières internationales. La création de Natixis, en fin d'année 2006, constitue une nouvelle étape de son développement.

Le Groupe Caisse d'Épargne est un acteur de poids sur les marchés des entreprises et des professionnels. Il est par ailleurs le premier opérateur privé en France du capital-investissement régional.

#### **A propos du Réseau Entreprendre**

Le Réseau Entreprendre est une fédération de 34 Associations qui réunit 2 500 chefs d'entreprise pour aider, avec des méthodes d'entreprise, des créateurs de PME à potentiel et des repreneurs. Ce réseau a accompagné plus de 2 000 entreprises depuis sa création en 1986, créatrices de plus de 20 000 emplois. 343 projets ont été retenus en 2005, porteurs de 3 000 emplois au démarrage. Réseau Entreprendre et les Associations Entreprendre partagent trois valeurs fondamentales inscrites dans la Charte éthique : la priorité à la personne, la gratuité et la réciprocité. Les membres actifs de chaque Association Entreprendre sont tous bénévoles.

Chaque association mobilise des chefs d'entreprise qui s'investissent personnellement dans le soutien aux nouveaux entrepreneurs, par la validation des projets, par l'attribution de prêts d'honneur au créateur ou repreneur, et par un accompagnement individuel et collectif fondé sur l'échange et l'enrichissement mutuels. Cet accompagnement du nouvel entrepreneur par un chef d'entreprise expérimenté pendant une période de deux à trois ans est un élément essentiel de la démarche de Réseau Entreprendre.

Par ailleurs, le Réseau Entreprendre a initié deux programmes spécifiques : le programme « Entreprendre Autrement », et le programme « Biotech Entreprendre », destiné à favoriser la création d'entreprises dans le domaine des biotechnologies.

---

#### **Contacts Presse :**

**FNCE :**  
Pascal Briand  
Tél. : 01 44 38 50 08  
fnce@fnce.caisse-epargne.fr

**CNCE :**  
Ignace de Bettignies  
Tél. : 01 58 40 40 77  
presse@cnce.caisse-epargne.fr

**Réseau Entreprendre :**  
Stéphanie Riquet  
Tél. : 03 20 66 14 66  
sriquet@reseau-entreprendre.org

[www.groupe.caisse-epargne.com](http://www.groupe.caisse-epargne.com)

[www.reseau-entreprendre.org](http://www.reseau-entreprendre.org)